

## Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2023

- Délibération n<sup>o</sup>2023/01 examinée le 23 janvier 2023 — Projet Assainissement : Convention de servitudes sur parcelle A 370 — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2023/02 examinée le 23 janvier 2023 — Réfection du réseau AEP aux Gillots / Marmets / Vernes : Convention de servitudes sur parcelle 424 ZC 47 — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2023/03 examinée le 23 janvier 2023 — Projet Assainissement / Réfection du réseau AEP : Convention de servitudes sur parcelles ZK 18 – ZE 39 – ZB 53 — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2023/04 examinée le 23 janvier 2023 — Achat de terrains 424 ZB 19 – ZE 48 pour projet Assainissement — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2023/05 examinée le 23 janvier 2023 — Convention de mise à disposition d'un terrain par Jean-Michel VIENNET — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2023/06 examinée le 23 janvier 2023 — Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'aménagement d'une aire de covoiturage avec la CCPMC — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2023/07 examinée le 23 janvier 2023 — Cession de stères de bois à FIGARD Cyril — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2023/08 examinée le 23 janvier 2023 — Vente de mobilier — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2023/09 examinée le 23 janvier 2023 — Don au Téléthon — Approuvée



DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de membres**

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :  
19.01.2023

Date d'affichage :  
24.01.2023

**OBJET :**

Projet Assainissement :  
Convention de  
servitudes sur parcelle  
A 370

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud - DURY Sébastien – MOUGENOT Isabelle – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel

Absents : BRUN Hubert (procuration à FIGARD Agnès) - CONTET Franck

M. THOMASSIN Arnaud a été nommé secrétaire.

Dans le cadre du projet d'assainissement approuvé par le Conseil Municipal, comprenant la reprise d'une partie du réseau unitaire existant, la création d'un réseau eaux usées et la création d'une station de traitement de type filtre planté de roseaux, il convient de créer des réseaux d'eaux usées gravitaires et de refoulement dans les rues du hameau des Vernes et des Marmets afin de rejoindre la station d'épuration qui sera située sur la parcelle actuellement cadastrée ZE 90. Pour réaliser ces raccordements et assurer la continuité des réseaux, il est nécessaire de positionner certains tronçons en domaine privé.

Ces réseaux doivent être réalisés par des canalisations étanches tant en refoulement que gravitairement. Des regards de visites permettront l'accès aux canalisations gravitaires pour assurer la surveillance et l'entretien de celles-ci.

Pour ce faire, les canalisations de raccordement seront réalisées sur la parcelle A 370 appartenant à Philippe FIGARD.

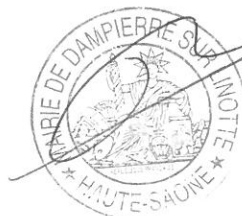
Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acter cette situation par une convention de servitudes dont il donne lecture.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de cette convention
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le Secrétaire,

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :  
19.01.2023Date d'affichage :  
24.01.2023

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès– GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud - DURY Sébastien – MOUGENOT Isabelle – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel

Absents : BRUN Hubert (procuration à FIGARD Agnès) – CONTET Franck

M. THOMASSIN Arnaud a été nommé secrétaire.

**OBJET :**

Réfection du Réseau AEP  
aux Gillots / Marmets /  
Vernes : Convention de  
servitudes sur parcelle  
424 ZC 47

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune prévoit la réalisation de la réfection du réseau d'Eau Potable des Gillots / Marmets / Vernes via le remplacement des canalisations existantes.

Le raccordement de l'ancien réseau, provenant du réservoir des Gillots, avec le nouveau nécessite de créer une servitude de passage de réseau d'eau potable entre les deux sites.

Pour ce faire, les canalisations de raccordement seront réalisées sur la parcelle 424 ZC 47 appartenant à Chantal PHILIBERT née GUILLEMIN.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acter cette situation par une convention de servitudes dont il donne lecture.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de cette convention
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le Secrétaire,

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :  
19.01.2023

Date d'affichage :  
24.01.2023

**OBJET :**

Projet Assainissement /  
Réfection du Réseau  
AEP: Convention de  
servitudes sur parcelles  
ZK 18 – ZE 39 – ZB 53

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud - DURY Sébastien – MOUGENOT Isabelle – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel

Absents : BRUN Hubert (procuration à FIGARD Agnès) – CONTET Franck

M. THOMASSIN Arnaud a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'assainissement et de réfection d'eau potable approuvé par le Conseil Municipal comprenant la reprise d'une partie du réseau unitaire existant, la création d'un réseau d'eaux usées et la création de 3 stations de traitement de type filtre planté de roseaux.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, il convient de :

- Créer des réseaux d'eaux usées gravitaires et de refoulement dans les rues du hameau des Gillots afin de rejoindre la station d'épuration qui sera située sur la parcelle actuellement cadastrée ZE 90

- Prévoir des travaux dans le prolongement de la Rue du Pont à Dampierre-sur-Linotte afin de rejoindre la station d'épuration qui sera située sur la parcelle actuellement cadastrée ZK 21 pour l'alimentation de celle-ci en eau potable et électricité ainsi que le passage des véhicules.

- Prévoir des travaux de réfection du réseau d'eau potable sur le secteur Les Marmets / Les Gillots / Les Vernes

Afin de réaliser ces raccordements et d'assurer la continuité des réseaux, il est nécessaire de positionner certains tronçons en domaine privé.

Ces réseaux doivent être réalisés par des canalisations étanches tant en refoulement que gravitairement. Des regards de visites permettront l'accès aux canalisations gravitaires pour assurer la surveillance et l'entretien de celles-ci.

Pour ce faire, les canalisations de raccordement seront réalisées sur les parcelles ZK 18 – ZE 39 – ZB 53 appartenant à l'Association Foncière de Dampierre-sur-Linotte

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acter cette situation par une convention de servitudes dont il donne lecture.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de cette convention
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention

Le Maire,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,



DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :  
19.01.2023Date d'affichage :  
24.01.2023

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud – DURY Sébastien – MOUGENOT Isabelle – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel

Absents : BRUN Hubert (procuration à FIGARD Agnès) – CONTET Franck

M. THOMASSIN Arnaud a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'acquérir deux parcelles pour la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées.

**OBJET :**

Achat de terrains  
424 ZB 19 – ZE 48  
pour projet Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :  
- d'acheter, pour les travaux cités ci-dessus, les terrains suivants :

✓ Terrain d'environ 14 ares situé sur la parcelle 424 ZB 19 appartenant à Mme FIGARD née PARTY Henriette et à M. FIGARD Marcel.

Le document d'arpentage sera réalisé après travaux, la Commune en supportera les frais.

L'indemnisation se fera sur la base des références SAFER du secteur.

✓ Terrain à parcelliser situé sur la parcelle ZE 48 appartenant au Département de la Haute-Saône.

La cession de cette nouvelle parcelle relevant du domaine public se fera à l'euro symbolique et sera régularisée par un acte administratif.

- d'autoriser le Maire à signer au nom de la Commune tous documents relatifs à ces cessions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :  
19.01.2023Date d'affichage :  
24.01.2023

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud – DURY Sébastien – MOUGENOT Isabelle – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel

Absents : BRUN Hubert (procuration à FIGARD Agnès) – CONTET Franck

M. THOMASSIN Arnaud a été nommé secrétaire.

**OBJET :**

Convention de mise à disposition d'un terrain par Jean-Michel VIENNET

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune met à disposition de l'Ecole de Dampierre-sur-Linotte la parcelle ZK 101 (prairie), afin de permettre à l'équipe enseignante de mener à bien des projets pédagogiques en lien avec la nature.

Afin que les élèves puissent également mieux appréhender les enjeux de la forêt, la Commune demande à M. Jean-Michel VIENNET de mettre gratuitement à disposition une partie de la parcelle ZK 70 lui appartenant.

Afin d'acter cette mise à disposition, il est présenté aux membres du Conseil une convention.

M. Jean-Michel VIENNET, concerné directement, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,



DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :  
19.01.2023

Date d'affichage :  
24.01.2023

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès– GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud - DURY Sébastien– MOUGENOT Isabelle – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel

Absents : BRUN Hubert (procuration à FIGARD Agnès) - CONTET Franck

M. THOMASSIN Arnaud a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de création, par la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois, d'une aire de covoiturage sur le territoire de la Commune.

En complément des délibérations du 13/02/2020 et 29/03/2021, il est précisé que ces travaux interviennent sur un terrain mis à disposition à la CCPMC, suivant références cadastrales ci-dessous.

**OBJET :**

Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'aménagement d'une aire de covoiturage avec la CCPMC

Références Cadastreales	Superficie	Adresse
AB 174	1 049 m <sup>2</sup> dont	Place de l'Eglise
A 168	151 m <sup>2</sup> dédié à l'aire de covoiturage (objet de la mise à disposition)	
AB 434		

Après avoir entendu le projet de « Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'aménagement d'une aire de covoiturage » présenté par Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de cette convention ;

- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le Secrétaire,



DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :  
19.01.2023

Date d'affichage :  
24.01.2023

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Étaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – VIENNET Jean-Michel - FIGARD Sébastien – DURY Sébastien – MOUGENOT Isabelle

Absents : BRUN Hubert (procuration à FIGARD Agnès) – CONTET Franck

M. THOMASSIN Arnaud a été nommé secrétaire.

### OBJET :

Cession de stères  
de bois à FIGARD  
Cyril

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que soient cédés 20 stères de bois longeant la parcelle ZP 13 à FIGARD Cyril au prix de 3 € / stère soit pour un total de 60 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,



DEPARTEMENT  
Haute-Saône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 2
- exclus : 0

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric WEBER, Maire.

Date de convocation :  
19.01.2023

Date d'affichage :  
24.01.2023

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – VIENNET Jean-Michel – FIGARD Sébastien – DURY Sébastien – MOUGENOT Isabelle

Absents : BRUN Hubert (procuration à FIGARD Agnès) – CONTET Franck

M. THOMASSIN Arnaud a été nommé secrétaire.

**OBJET :**

Vente de mobilier

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre suivante pour un lot de mobilier de la Commune proposé à la vente :

- Offre de BELPERIN Florence pour la somme de 40 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,



DEPARTEMENT  
Haute-Saône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 2
- exclus : 0

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Date de convocation :  
19.01.2023

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès –GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – VIENNET Jean-Michel - FIGARD Sébastien – DURY Sébastien – MOUGENOT Isabelle

Date d'affichage :  
24.01.2023

Absents : BRUN Hubert (procuration à FIGARD Agnès) – CONTET Franck

M. THOMASSIN Arnaud a été nommé secrétaire.

**OBJET :**  
Don au Téléthon

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser la somme de 240 € à AFM Téléthon.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,

